




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-610**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1194797-DE-1-1 |
| Date de signature : 12/05/2021 |
| Date de réception : mercredi 12 mai 2021 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA SANTÉ MENTALE DES ÉTUDIANTS ET DES
JEUNES : SUBVENTIONS AU CH SPÉCIALISÉ DE MONTPERRIN**

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Amandine JANER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Sylvain DIJON , Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA SANTÉ MENTALE DES ÉTUDIANTS ET DES JEUNES : SUBVENTIONS AU CH SPÉCIALISÉ DE MONTPERRIN - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La crise sanitaire du Covid 19 a fragilisé de nombreux français du fait de l'arrêt de l'activité économique et des effets des confinements et restrictions qui se sont succédés pour tenter d'endiguer l'épidémie. Parmi eux, la situation des étudiants est très préoccupante. Privés de « jobs » permettant de financer leurs études, et isolés du fait de la fermeture des établissements supérieurs, ils ont pour certains basculé dans la précarité. Le 11 février dernier, la Ville d'Aix et Aix-Marseille Université ont réuni, en visio-conférence, près de 40 partenaires de la ville universitaire afin de définir un plan d'action d'aides aux étudiants. Cette instance a permis de faire le point sur les nombreuses initiatives qui ont pu être mises en œuvre depuis mars 2020, ainsi que sur les actions restant à mener sur les 4 points suivants : logement, aide alimentaire et hygiénique, détresse psychologique, fracture numérique.

Face au constat de demandes toujours importantes de la part d'étudiants en détresse psychologique, malgré les moyens mis en œuvre, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite aujourd'hui apporter son soutien à l'extension du dispositif Point Accueil Ecoute Jeunes porté par le Centre Hospitalier Spécialisé Montperrin, dont l'objet est la préservation et l'amélioration de la santé mentale des étudiants et des jeunes.

Ce projet s'articule autour de 3 axes de propositions de réponses :

- Étoffer l'offre de consultation individuelle en santé mentale, la faire connaître et faire le lien si nécessaire avec les équipes de psychiatrie,
- Développer « l'aller vers » : présence physique de psychologues sur certains temps dans les lieux étudiants (cité universitaire, restaurant universitaire, etc...) pour faire connaître l'offre, désacraliser le psychologue et tenir des permanences délocalisées,
- Développer la sensibilisation à la santé mentale des étudiants pairs.

Ce projet, d'un montant total de 118 000 €, sera co-financé à 50 % par l'Agence Régionale de Santé Paca. Le Département ainsi que la Région pourront également apporter leur concours. Le montant du soutien de la Ville s'élèvera à 59.000 € (cinquante-neuf mille euros) maximum.

Afin de permettre la réalisation rapide de ce projet, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au Centre Hospitalier Spécialisé de Montperrin une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2021 de 59 000 € (cinquante-neuf mille euros) maximum,
- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 59.000 € (cinquante-neuf mille euros) maximum sera imputée au budget de la Ville sur la ligne « risques préventifs » 92520-6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-610 - PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA SANTÉ MENTALE DES
ÉTUDIANTS ET DES JEUNES : SUBVENTIONS AU CH SPÉCIALISÉ DE MONTPERRIN -

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 47 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

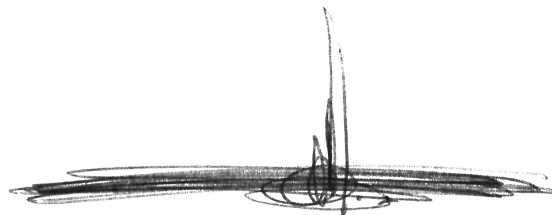
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»